**REGLEMENT 5ème MONTEE HISTORIQUE DU NID D’AIGLE**

**ARTICLE 1 : Généralités**

Le Team Golf Compétition organise le 13 octobre 2024 la « 5ème Monté Historique du Nid d’Aigle »

Secrétariat : Team Golf Compétition, 31 rue des deux fontaines, 38118 St Baudille de la Tour

Responsable de la manifestation : Jérôme GUILLON - 06 86 87 95 04

Cette montée historique n’est pas une épreuve de vitesse, son seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps, le but étant de rouler à sa main en toute sécurit sur route fermée.

Un passager à bord de plus de 10 ans (et non un copilote) strictement passif (pas de chronométrage et pas de notes) sera accepté sous la responsabilité du conducteur et s’il à reçu l’autorisation du responsable de la montée.

Elle empruntera le tracé de Hières sur Amby à Torjonas, VC11, soit une longueur de 2.9 kms.

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté municipal des deux communes et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu’aux membres de l’organisation ;

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de **100**.

**ARTICLE 2 : Programme**

Ouverture des inscriptions : le **10 juillet 2024**

Clôture des inscriptions : le **09 octobre 2024** (inscription sur place dans la limite des places disponibles)

Accueil des participants : le 09 octobre à partir de 6H sur la place du village de St Baudille

Vérifications administratives et d’authenticité : le 13 octobre 2024 de 6H à 8H à la salle des fêtes de St Baudille

Briefing obligatoire des participants à 8H au parc de regroupement.

Phase de reconnaissance : dès la fin du briefing une montée en convoi précédé d’un véhicule de l’organisation.

Phase de démonstration : de 9h à 12h et de 13h30 à 18H30

**ARTICLE 3 : Véhicules autorisés à participer – conformité - équipements**

**Véhicules autorisés :**

\*Voitures immatriculées jusqu’au 31 décembre 1999

\*Voitures historiques de compétition immatriculées ayant PTH, PTN, laissez-passer VHRS valide

\*Voitures de prestige, rares, exceptionnelles ou présentant un grand intérêt historique immatriculées depuis le 1er janvier 1999 avec l’accord du comité d’organisation et sera sans appel.

**\*SONT INTERDITS les véhicules de type Formule, Prototype, Drift, Custom, Quad, Karting et Kart-cross\***

**Vérifications administratives**

Le conducteur devra présenter aux organisateurs :

\* Permis de conduire

\*Autorisation du propriétaire s’il n’est pas présent sur le site

\*Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d’assurance et contrôle technique en cours de validité

**Equipement et Sécurité :**

Extincteur capacité 1kg mini en cours de validité recommandé.

Le port d’un casque adapté à la pratique du sport automobile est **obligatoire** pour toutes les voitures sans exception ainsi que le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes ainsi que de **chaussures fermées**.

**\*Vitres et toit ouvrant seront fermés\***

**Examen général du véhicule :**

Il portera sur le respect de l’authenticité du modèle présenté.

Les organisateur se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule en cours de restauration, présentant une corrosion importante, jugé dangereux, non conforme au présent règlement, non conforme aux normes techniques et administratives et sans qu’il puisse être réclamé de dédommagement.

**ARTICLE 4 : Déroulement de la manifestation**

Parc de regroupement des participants place du village de St Baudille de la Tour,

Départ sur VC11 à Hières sur Amby, arrivée à Torjonas puis retour à St Baudille.

**ARTICLE 5 : Pénalisation - Départ refusé ou Exclusion**

\*Voiture non conforme ou sécurité insuffisante,

\*Non paiement de l’engagement,

\*Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés,

\*Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive,

\*Comportement contraire au règlement, inamical envers les organisateurs ou les autres participants.

**ARTICLE 6 : Assurance**

L’association Team Golf Compétition a souscrit une assurance responsabilité civile défense et recours.

En aucun cas cette assurance couvre les participants, chacun devra prendre les dispositions nécessaires pour avoir une assurance en cas de sinistres.

En aucun cas la responsabilité de l’association ne pourra être engagée, de par son inscription, tout participant s’engage ainsi que ses ayant droits à renoncer à tous droits de recours pour quelque motif que de soit.

**ARTICLE 7 : Application du règlement et règles de bonne conduite**

Aucunes réclamations de sera admises en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d’apporter toutes modifications au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l’annuler en partie ou en totalité si les circonstances l’exigent.

**ARTICLE 8 : Circulation – Assistance**

Une assistance de l’organisation est assurée durant toute la manifestation.

Toute intervention mécanique, sortant du cadre de l’assistance, sera à la charge du participant.

Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l’organisation.

**ARTICLE 9 : Engagement**

Les demandes d’engagement doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l’ordre du Team Golf Compétition et adresser à : Team Golf Compétition

31 rue des deux fontaines

38118 ST BAUDILLE DE LA TOUR

Le montant des droits d’engagement est fixé à **100€**

Le montant des droits d’engagement est fixé à **115€** (inscription sur place si places disponibles – sans repas)

Toute demande d’engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation ainsi de les photocopies de tous les documents demandés.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons, dans ce cas les documents et droits d’engagement seront retournés au candidat non admis.

**Les droits d’engagement comprennent :**

\*Café et croissant le matin

\*Numéros

\*Assurance et sécurité organisation

\*Les trophées ou souvenirs

**FORFAITS**

Pour le participant régulièrement engagé et forfait dans les 48h précédent la manifestation sans prévenir l’organisateur, les frais d’inscription seront conservés par l’organisateur.